



A PROPOS DE LA NOUVELLE TRADUCTION DU NOTRE PERE

A destination des curés, diacres, équipes d'animation liturgique, ...

La nouvelle traduction du Notre Père entrera en vigueur le dimanche 3 décembre 2017, premier dimanche de l'Avent. Les fidèles catholiques ne diront plus désormais : « Ne nous soumetts pas à la tentation » mais « Ne nous laisse pas entrer en tentation ».

Le texte du Notre Père a été édité sous forme de signet par le Service de Communication pour permettre aux fidèles de mémoriser le nouveau texte. Pour cela, nous encourageons les paroisses à le dire plutôt qu'à le chanter au moins durant les premières semaines.

Pour la musique, plusieurs questions se posent :

a/ CONSERVER LA BASE D'UNE VERSION AVEC LE NOUVEAU TEXTE :

La partition du Missel Romain a été revue. Elle est libre de droit et se trouve en pièce-jointe. Nous vous encourageons à la redécouvrir.

Par contre, la partition du Notre Père de Rimski-Korsakov (la plus chantée en France) n'a pas été revue par son éditeur (le Seuil). On trouve des adaptations sur internet (en particulier pour la Belgique qui a adopté la nouvelle traduction à la Pentecôte 2017) mais elles ne sont pas utilisables car illégales. Il est préférable d'attendre pour cette version.

Le Notre Père de Darrasse (dit de Montserrat), bien connu également, est disponible.

Note : la version en langue bretonne est conforme au nouveau texte.

b/ APPRENDRE UNE NOUVELLE MELODIE :

De nouvelles créations sont répertoriées sur le site du SECLI.

La Conférence des Evêques de France, par la demande des évêques de la CELPS (Commission Episcopale de Liturgie et de Pastorale Sacramentelle), souhaite en effet valoriser les nouvelles mises en musique de la prière que nous a transmise le Seigneur.

Comme « À vin nouveau, outre neuve », de même, ces mélodies neuves permettront de mieux se mettre en mémoire la phrase modifiée.

La promotion épiscopale 2018 sera consacrée aux *Notre Père*.

Pour la musique, vous pouvez consulter le site du SNPLS (<http://liturgie.catholique.fr/actualites/291902-notre-pere-nouvelles-versions-musicales/>) et vous référer au tableau Excel du SECLI qui regroupe les partitions du Notre Père (<http://secli.cef.fr/>) ; la liste est mise à jour régulièrement. En bleu, les créations. En rouge, les nouvelles adaptations de partitions existantes.

Dans les semaines à venir, nous porterons à votre connaissance les adaptations et les nouvelles créations.



Jean-Louis Jourdain, *délégué diocésain de la Pastorale Liturgique et Sacramentelle*
Marie-Jo Nicolas, *responsable de la Commission Diocésaine de Musique Liturgique*